

Paris
Dr ÉRIC MALOT

LA LIBERTÉ d'installation des médecins libéraux semble, nous dit-on, devenir incompatible avec les besoins sanitaires des différentes régions de France. À ce titre, les infirmières viennent de signer l'inacceptable, et la tentation semble immense de nous imposer le même système. Et l'on devrait passer toute sa vie au même endroit ? Actuellement, le *numerus clausus* à l'entrée de la deuxième année est un moyen de régulation. Ainsi, le nombre de places augmente dans les régions sous-dotées en médecins installés, et *vice versa*, donc, dans quelques années, il sera beaucoup plus facile pour un jeune Lillois de passer ce cap que pour un jeune Niçois (qui n'y est pour rien). Système qui est en forte contradiction avec le principe d'égalité républicaine.

L'étudiant en médecine qui arrive au stade de la spécialisation est lui aussi confronté à une répartition des postes qui doit répondre aux besoins régionaux ; ainsi, il ira où le lui permettra son classement. Il fera ce choix à environ 25 ans et la région où il restera dans la région où il termine ses études. Donc, d'une manière ou d'une autre, il faudrait lui imposer son lieu d'installation ? Et cela après dix ans d'études et deux concours très sélectifs qui sont là pour réguler la répartition des médecins sur le territoire. Si tel devenait le cas, cela ne doit concerner que des personnes parfaitement informées de cette contrainte, donc, en aucun cas, les étudiants en cours d'études, même s'ils ne sont qu'en deuxième année. Et si tel

devenait le cas, il me semblerait plus juste que le concours de fin de première année devienne une épreuve nationale classante. Le nombre de places dans chaque faculté pourra être ajusté aux besoins. Selon leur classement de fin de première année, les étudiants choisissent une faculté. On peut imaginer sans peine que les Marseillais ne prendront pas Amiens, les déceptions ne devraient donc pas être trop grandes. Mais un étudiant de Besançon bien classé pourrait, s'il le souhaite, aller à Paris ou ailleurs, chose qu'actuellement il n'envisage pas. Ce choix se fera vers 20 ans et non 25 ans, « installé » plus jeune dans une région, le futur médecin devrait s'intégrer parfaitement à la communauté médicale ; de plus, il y a des chances qu'il ou elle y rencontre l'âme sœur.

Des étudiants parfaitement avertis. Ensuite, il faudrait que le troisième cycle soit organisé localement, avec des inter-CHU obligatoires. Cette épreuve nationale de fin de première année ne devrait pas être trop difficile à organiser. Il suffit qu'un système informatique pioche au hasard des questions dans les banques de QCM de toutes les facultés de France et que le programme soit harmonisé. Ce système n'est qu'une suggestion et n'est pas parfait, mais il concernerait des étudiants parfaitement avertis qui devraient à la fin de leurs études s'installer majoritairement dans une région où ils viendraient passer dix ans. Alors, doit-on réellement en finir avec la liberté totale d'installation ?
Confraternellement.

Soignant-soigné Une relation singulièrement complexe

DANS SON DERNIER ouvrage, le Pr Bernard Hoerni, oncologue, propose une réflexion sur l'évolution de la relation médecin-patient ; relation profondément modifiée par l'évolution et la diversification de l'exercice médical, par sa judiciarisation. Comme par les mutations de la société. « *Le monde a plus changé au cours des cinquante dernières années que dans les vingt-cinq siècles précédents* », particulièrement en médecine, écrit l'auteur. D'où la nécessité de nouveaux repères, de nouvelles définitions des attentes, des droits et des devoirs de chacun. Cette analyse des divers aspects des échanges patient-soignant intéresse les soignants bien sûr, qui y trouveront les moyens d'enrichir leur pratique et de mieux comprendre les enjeux actuels de leur métier, mais aussi les soignés,



Bernard Hoerni : concilier haute technologie et humanité

qui y découvriront de nombreux éléments pour comprendre la complexité de la pratique médi-

cale. Et celle du lien médecin-patient, évoluant en permanence et conditionnant largement la qualité de la prise en charge. Il concerne aussi les enseignants de la médecine et tous ceux qui décident de la place à donner, dans le cursus médical, à l'apprentissage de l'abord des patients et à son évaluation. Enseigner l'éthique, améliorer les capacités relationnelles des soignants, leur apprendre à éduquer et informer les patients, à conjuguer haute technicité et humanité sont des objectifs possibles, comme le montre bien l'ouvrage de l'ancien président du Conseil national de l'Ordre des médecins.

» Dr C. M.

Bernard Hoerni, « *La Relation médecin-malade - l'évolution des échanges patient-soignant* », Imothep (Imothep@soin.fr), 32 euros.

Lettres aux malades Les patients, marins téméraires

MARC BOURICHE, médecin généraliste, psychomotricien et guide de haute mer, propose un recueil de lettres adressées à des patients. Ses rencontres avec des malades - « *marins téméraires entre tous* » -, faites au fil des années, suggèrent à Marc Bouriche des réflexions philosophiques et spirituelles en même temps qu'un vibrant désir de leur rendre hommage. « *Cinglant à sec de toile* », qui donne son titre au livre, est un

terme consacré de la marine à voile pour désigner la situation dans laquelle un navire file toutes voiles affalées dans la tempête. Il est donc question, dans ce recueil, de grand vent, de récifs et de lames de haute mer. L'auteur y parle autant de son expérience de praticien que de marin. Ses lettres célèbrent les petites choses du quotidien, un peu à la manière de Christian Bobin, pour lequel l'auteur ne cache pas son admiration. Elles parlent des petits et des

grands sentiments, évoquent les éclaircies que la maladie laisse parfois entrevoir, l'extraordinaire imagination des patients pour vivre la tempête de la maladie. « *Un voyage intérieur, une quête initiatrice ; l'océan et ses épreuves, ses mystères, en toile de fond* », écrit cet amoureux de la mer.

» Dr C. M.

Marc Bouriche, « *Cinglant à sec de toile - Lettres d'école à mes patients* », Les Trois Orangers, 144 pages, 17 euros.